Département de la HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE VALLORCINE

Révision N°1 du Plan Local d'Urbanisme

PLAN ANNEXE

Pièce N°4

" Droit de préemption urbain instauré sur l'ensemble des zones U et AU par délibération en date du - -

" Certifié conforme par le Président de la CCVCMB et annexé à la présente délibération d'arrêté du PLU en date du 25 juin 2019 "

Le Président
M. Eric FOURNIER

Le Président
M. Eric FOURNIER

N° DE PIECE :	PROCEDURE		
	REVISIONS	MODIFICATIONS	
ECHELLE : 1/10 000			
Juin 2019			

CONCEPTION	CARTOGRAPHIE	
Mylène CONORD-CARDE Christophe DEVOUASOUX Architecte Mandataire Juillet 20c, Chemin du Peney 74370	Cabinet ARPENTAGE GEOMETRE-EXPERT 1ci, Rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS	Plan régulier Planimétrie : IGN' 93

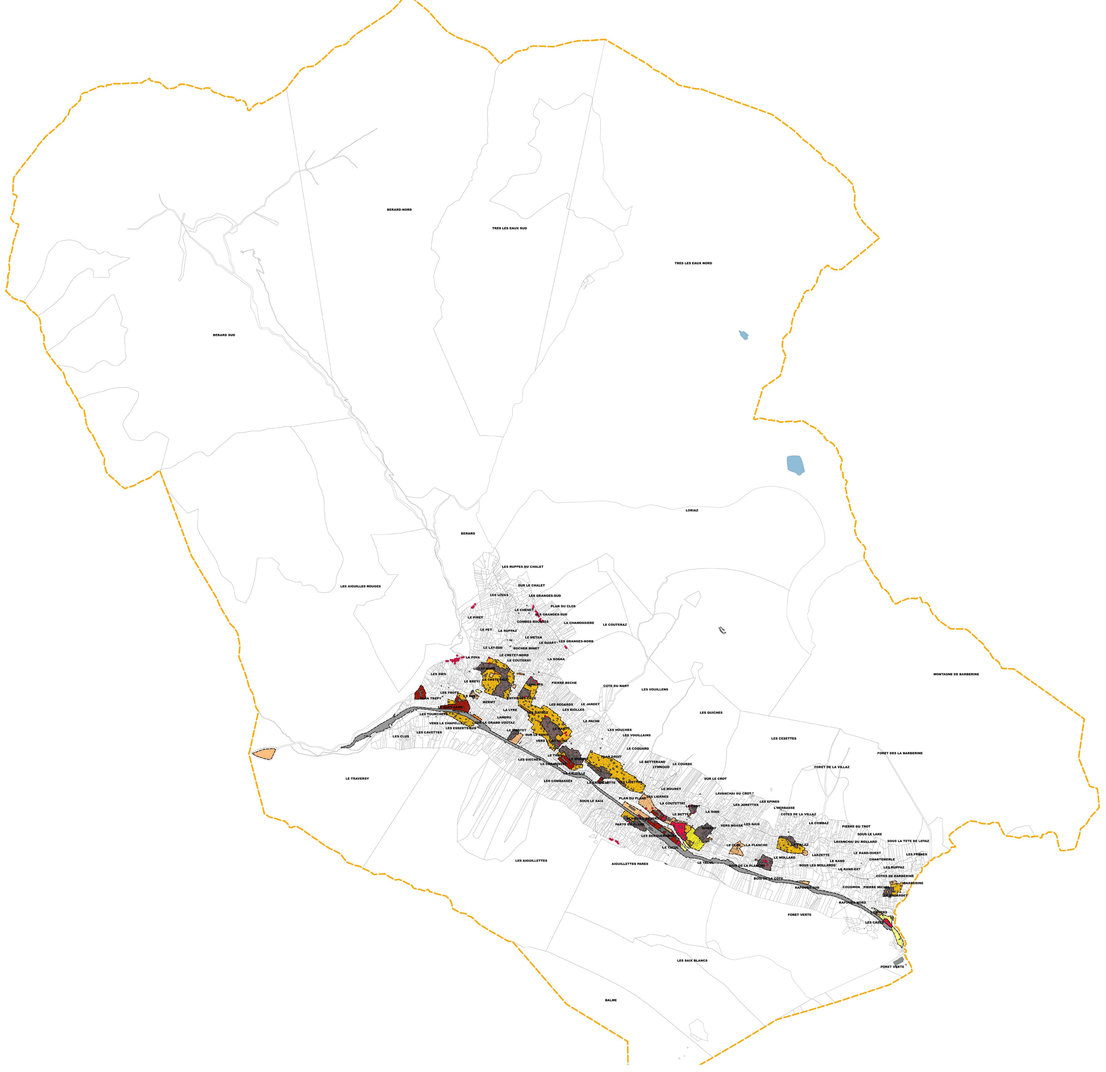

Légende

Légende

- Périmètre des zones à risque d'exposition au plomb
- Bâtiments soumis à permis de démolir

Zones urbaines

- Ua : Zone centre village
- Uat : Zone touristique
- Ub : Zone d'habitat individuel
- Ubst : Secteur de stationnement
- Ubst1 : Secteur de stationnement obligatoirement enterré ou semi-enterré
- Ubst2 : Garage avec construction de mazots traditionnels autorisés
- Ue : Zone d'intérêt général et collectif
- Uv : Zone de village
- Uvst : Secteur de stationnement
- Uvst1 : Secteur de stationnement obligatoirement enterré ou semi-enterré
- Ux : Zone d'urbanisation future destinée à l'activité
- Ux1 : Secteur destiné aux entrepôts et à l'activité forestière
- Uy : Zone ferroviaire

Zones d'urbanisation future

- AU : Zone d'urbanisation future